

délégués - en exercice ...	97
- présents	51
Pouvoirs	7
Total votants	58

Affaire n°199/12-2025

REPRISE EN REGIE DE LA COLLECTE DES
DECHETS MENAGERS ET INTEGRATION DU
PERSONNEL TRANSFERE EN TANT
QU'AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT
PUBLIC

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 077-257703546-20251208-199_12_2025-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU SIETOM SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 8 décembre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Dominique BECQUART

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Guillaume CHATELOT, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Joël BIGOT, Christophe COULOUMY, titulaires, Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, titulaires, Patrick OFFROY, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Josiane Trottier, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTE, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. DEVAUX à M. CHATELOT (CCBRC)
- de Mme TREZENTOS-OIVEIRA à M. TABUY (CAPVM)
- de M. BOUCHART à Mme CELANIE (CAPVM)
- de M. BONVOISIN (CCBRC) à M. RODRIGUEZ (CCVB)
- de Mme SEMONSU à M. PIOT (CCBRC)
- de M. COQUELET à Mme Trottier (CCVB)
- de M. COQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :**

Cédric Leseine, Emmanuel Anthoine, Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Guillaume Klotz.
Excusées : Virginie Brinjean, Nicole Vibert

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc.
Excusées : Nathalie Canet, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun.
Excusés : Sofiane Ghozelane, Jean-Pierre Foubert, Jean-Claude Olivieri, Hocine Oumari.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux.
Excusés : Espérance Audineau, Patrick Vordonis, Suzanne Barnet, Claude Seveste, Ziain Tadjine, Alain Green.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, François Moratille, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Thierry Herry, Nathalie Robaeys.

199/12-2025 : Reprise en régie de la collecte des déchets ménagers par le personnel transféré en tant qu'agents non titulaires de droit public

Après sept ans de pratique en régie de la collecte des déchets sur la commune de Pontault-Combault, le syndicat souhaite étendre ce fonctionnement en régie pour la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Ce fonctionnement permettra d'optimiser la qualité et le coût du service rendu.

Conformément à la réglementation, la collectivité qui récupère une activité en interne, récupère, dans des conditions équivalentes, les employés de l'entreprise qui assurait la mission.

Entendu l'exposé,

Vu le Code du Travail, notamment l'article L. 1224-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 novembre 2025,

Le Comité Syndical,

AUTORISE :

- *la reprise de la collecte des déchets ménagers en régie sur l'ensemble du territoire du SIETOM au 1er janvier 2026, soit après le terme du contrat avec le prestataire en charge de la collecte des déchets ménagers.*
- *de proposer aux salariés du titulaire du marché en cours, un contrat de droit public, à durée indéterminée ou déterminée, en conformité avec la nature des contrats dont ils sont actuellement titulaires et de créer à cet effet, à compter du 1er janvier 2026 les contrats correspondants à temps complet ou non complet.*
- *l'inscription des dépenses correspondantes au budget primitif 2026.*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participe pas : 1 voix

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 décembre 2025.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.